



MESCHERS

Liberté, égalité, fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mil vingt quatre

Le 19 janvier 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de MESCHERS,

Dûment convoqué s'est réuni en séance publique,

A la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Madame FRIBOURG Françoise**

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 12 janvier 2024

Délib n° 04-19-01-2024

PRESENTS :

Mme FRIBOURG Françoise – M. BANETTE Pascal – Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine –
M. GUILLOUX Hervé – M. BOZIER Vincent – Mme JOUSSAUME Monique – M. BEZIE Patrick —
M. MAUDOUX Jean-Luc - Mme PIETTE Bernadette -- Mme MÉCHIN Chantal – M. HARLÉ Éric - Mme
DROCHON Catherine --- M. TINGAUD Pascal – Mme MORIN Catherine.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme MARTIN FRECHE Catherine a donné pouvoir à M. MAUDOUX Jean-Luc
M. BARRAUD Philippe a donné pouvoir à M. BOZIER Vincent
Mme FAYNET Maëlle a donné pouvoir à M. GUILLOUX Hervé
Mme BERNARD Alexia a donné pouvoir à Mme FRIBOURG Françoise
M. DECUPPE Philippe a donné pouvoir à M. BANETTE Pascal
Mme BARATTE Annie-Claude adonné pouvoir à Mme MORIN Catherine

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme CEGLAREK Marinette
Mme LAGUERRE Charlotte
M. BAUMGARTEN Nicolas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. GUILLOUX Hervé

4 - Budget du Port - Exercice 2024 – Adoption d'un tarif pour frais de recherche et de dossier

Il convient d'ajouter un tarif au budget du port pour l'année 2024 :

Tout bateau non titulaire d'un contrat dans le port, qui n'aura pas effectué de déclaration d'entrée et/ou qui ne s'acquittera pas de son séjour avant son départ, se verra imputer la facturation d'un forfait en sus pour frais de recherche et de dossier.

Ces frais s'appliquent également aux usagers ayant utilisé la cale de mise à l'eau ou l'aire de carénage n'ayant pas réglé la redevance.

Le montant pour frais de dossier et de recherche est de 90 €.

AR Prefecture

017-2111
Reçu le 23/01/2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hervé GUILLOUX :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
décide
à l'unanimité

- D'approuver le tarif de 90 € pour frais de dossier et de recherche dont les conditions sont définies ci-dessus, au budget du port de Meschers applicables partir du 1^{er} février 2024.

Meschers, le 23 janvier 2024

Le Maire,
Françoise FRIBOURG



Le secrétaire de séance,
Hervé GUILLOUX

